

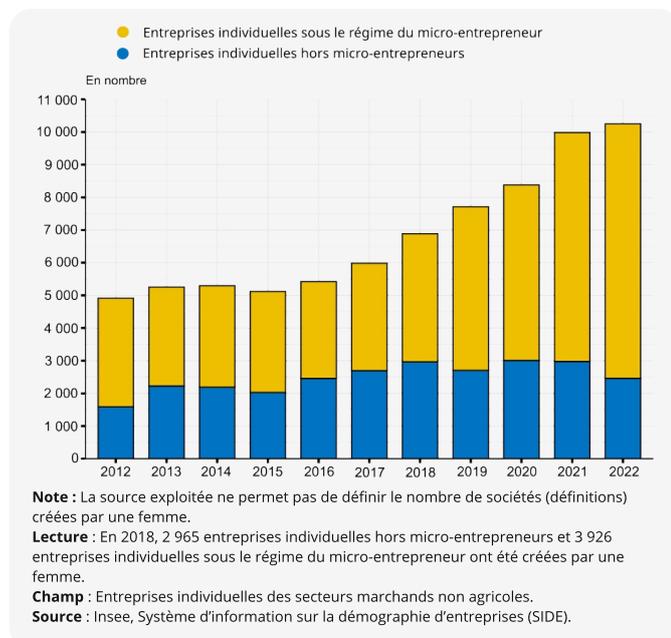
# Plus de 10 000 entreprises individuelles créées par des femmes en 2022

Insee Flash Centre-Val de Loire • n° 78 • Mars 2024

Entre 2012 et 2022, le nombre d'entreprises individuelles créées par des femmes a plus que doublé. Tous statuts confondus, une entreprise sur trois est créée par une femme dans la région en 2018. Les entreprises créées par des femmes sont moins fréquemment des sociétés que celles créées par des hommes. La part des créatrices est plus importante dans les secteurs d'activités les plus féminisés. Les créatrices d'entreprises sont plus souvent diplômées du supérieur. Moins expérimentées dans l'activité exercée et plus souvent créatrices pour la première fois que les hommes, les femmes recourent plus fréquemment à un appui ou à un dispositif d'aide financière. Malgré la crise sanitaire et ses conséquences économiques, plus de la moitié des entreprises créées par une femme en 2018 sont toujours actives en 2021.

Plus de 36 000 femmes sont à la tête d'entreprises individuelles en Centre-Val de Loire en 2020, soit plus de quatre chefs d'entreprises individuelles non salariés sur dix. Entre 2012 et 2022, le nombre d'entreprises individuelles créées dans les secteurs marchands non agricoles (**Définitions**) par des femmes a plus que doublé ► **figure 1**. Les femmes représentent désormais 45 % des créateurs (contre 39 % en 2012). En 2022, plus de 10 000 entreprises individuelles ont été créées par des femmes dans la région (dont 7 800 sous le régime du micro-entrepreneur (**Définitions**)). Cette hausse des créations, de plus grande ampleur que celle observée pour les hommes, est portée par la croissance des immatriculations sous le régime du micro-entrepreneur.

## ► 1. Évolution du nombre de créations d'entreprises par les femmes entre 2012 et 2022



## Tous statuts d'entreprises confondus, les femmes à l'origine d'une création sur trois

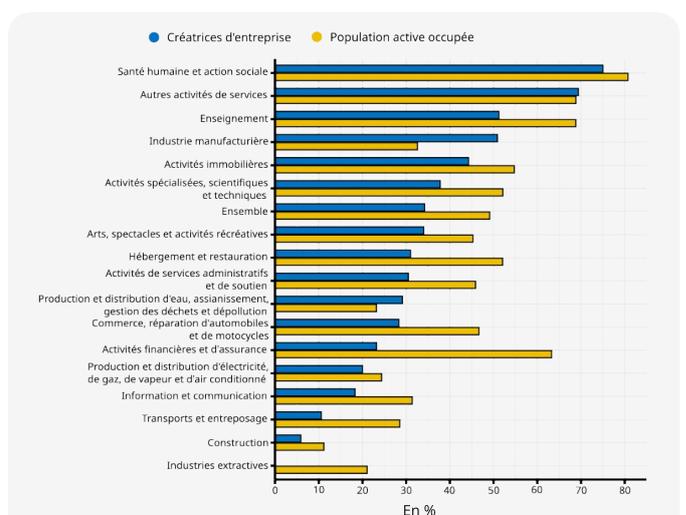
En 2018, tous statuts d'entreprises confondus (entreprises individuelles et sociétés), 34 % des nouvelles entreprises régionales des secteurs marchands non agricoles sont créées par une femme (soit autant qu'en France métropolitaine). La part des femmes parmi les créateurs varie selon le statut de l'entreprise créée. Les femmes représentent ainsi 49 % des

créateurs d'entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs et 37 % des créateurs d'entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur. Néanmoins, les entreprises créées par les femmes le sont plus fréquemment sous le régime du micro-entrepreneur (72 % des entreprises créées, contre 63 % de celles créées par les hommes). Les entreprises créées par des femmes sont moins fréquemment des sociétés (**Définitions**) : 18 % des entreprises créées, contre 31 % pour les hommes.

## Une part de créatrices plus importante dans les secteurs les plus féminisés

Les créations d'entreprises sont plus nombreuses dans les secteurs d'activité les moins féminisés. En 2018, une entreprise sur huit est créée dans le domaine de la construction, secteur qui emploie une femme pour neuf hommes ► **figure 2**. Ce phénomène participe à l'écart observé entre la part des femmes parmi les créatrices et leur part dans la population active occupée (49 %).

## ► 2. Part des créatrices d'entreprises et de la population active féminine en emploi par secteurs d'activité



**Lecture :** 75 % des entreprises créées dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale l'ont été par des femmes, les femmes représentent 80,8 % de la population active occupée du secteur.

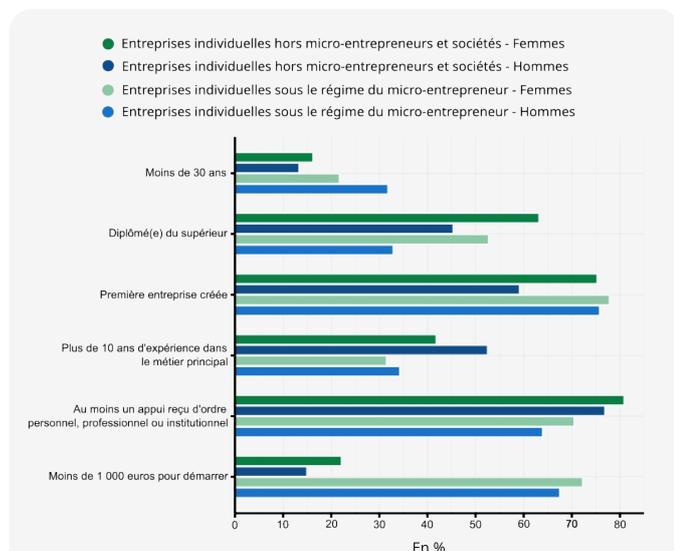
**Champ :** Entreprises des secteurs marchands non agricoles (entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur, entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs et sociétés) créées au 1<sup>er</sup> semestre 2018, femmes actives en emploi âgées de 15 à 64 ans.  
**Source :** Insee, enquête Sine 2018, Recensement de la population 2020.

Parmi les entreprises créées en 2018, les créatrices sont majoritaires dans les secteurs de la santé humaine et de l'action sociale (75 %) et des autres activités de services (69 %), qui regroupent notamment les activités de coiffure et d'esthétique. Les femmes sont également un peu plus nombreuses parmi les créateurs d'entreprises dans l'industrie manufacturière (51 %) et l'enseignement (51 %). La part plus élevée de créations sous la forme d'entreprise individuelle dans ces secteurs contribue à expliquer cette surreprésentation.

### Une majorité de créatrices diplômées du supérieur

Les femmes créent plus fréquemment des entreprises dans des secteurs d'activités faisant appel à une main d'œuvre diplômée, ce qui se traduit par des créatrices plus diplômées en moyenne (56 % de diplômées du supérieur, contre 37 % des créateurs). Dans la santé humaine et l'action sociale où les entreprises sont majoritairement créées par des femmes, 85 % des créateurs sont diplômés du supérieur. Par ailleurs, la part des diplômées de l'enseignement supérieur est plus élevée parmi les créatrices d'entreprises classiques (63 %, contre 53 % pour les créatrices sous le régime du micro-entrepreneur) ► **figure 3**.

### ► 3. Principales caractéristiques des créatrices d'entreprises par rapport aux créateurs



**Champ :** Entreprises des secteurs marchands non agricoles (entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur, entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs et sociétés) créées au 1<sup>er</sup> semestre 2018.

**Source :** Insee, enquête Sine 2018.

#### ► Encadré : le mot du partenaire

Afin de lever les obstacles à la création d'entreprises par les femmes, la préfecture via la Direction Régionale aux Droits des femmes et à l'Égalité (DRDFE), Bpifrance Création, et la Région Centre-Val de Loire unissent leurs efforts dans le cadre d'un plan d'actions régional pour l'entrepreneuriat par les femmes (PAREF), convaincus qu'il constitue à la fois un moyen d'émancipation et un levier pour le développement, la croissance et l'innovation. Ce plan mobilise des moyens financiers dédiés et implique une quarantaine de partenaires dont les réseaux d'appui à la création d'entreprise et à l'accompagnement des femmes. Pour accompagner au mieux le déploiement des actions, les trois cosignataires du plan ont souhaité disposer d'éléments chiffrés sur la situation des femmes en matière de création d'entreprise. Pour ce faire, un partenariat a été noué entre l'Insee et la DRDFE.

#### ► Sources

Le **dispositif SIDE (Système d'information sur la démographie d'entreprises)** est le système d'information pour la production et la diffusion des données de démographie des entreprises et des établissements. Ce dispositif ne permet pas d'identifier les caractéristiques des créateurs lorsque l'entreprise créée est une société (sous le statut de personne morale).

Le **Système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine)** est un dispositif permanent l'observation et le suivi d'une génération ou cohorte d'entreprises nouvellement créées (entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs, sociétés et entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur) sur les cinq premières années de vie.

### Les entreprises créées par les femmes en 2018 plus fréquemment une première création

En 2018, plus d'un quart des créatrices ont vécu une période de chômage avant de créer leur entreprise, plus particulièrement celles qui choisissent le régime du micro-entrepreneur (30 %, contre 22 % pour les créatrices d'entreprises classiques). Pourvoir son propre emploi est une des principales raisons poussant à la création d'entreprise. Elle est plus fréquemment déclarée par les femmes que par les hommes (17 % contre 10 %).

Les femmes ne changent pas plus fréquemment de secteur d'activité pour créer leur entreprise que les hommes. Néanmoins, les femmes ont en proportion moins d'expérience dans l'activité exercée (34 % ont plus de 10 ans d'expérience contre 41 % des hommes). Elles créent de surcroît plus souvent une entreprise pour la première fois (77 % contre 70 % des hommes).

Près de trois créatrices sur quatre ont eu recours à une aide, que ce soit de l'entourage personnel et professionnel ou d'une structure dédiée à la création d'entreprise. De plus, près de la moitié des créatrices ont bénéficié d'une aide financière ou d'exonérations publiques pour se lancer.

Les moyens financiers injectés par les femmes dans leur entreprise dépendent principalement du statut juridique de l'entreprise créée, mais les montants restent en proportion inférieurs à ceux mobilisés par les hommes. Ces différences s'expliquent en partie par le choix du secteur d'activité. Dans la santé humaine et l'action sociale où les femmes sont surreprésentées parmi les créateurs, les montants investis sont inférieurs à 1 000 euros pour 56 % des créateurs, alors que ce n'est le cas que de 37 % des créateurs dans la construction où elles sont sous-représentées.

### Les entreprises créées par les femmes globalement aussi pérennes que celles qui le sont par les hommes

Quel que soit leur type, 54 % des entreprises créées par une femme en 2018 sont toujours actives en 2021. Ce taux de pérennité n'est pas significativement différent pour les hommes. Bien que nettement inférieur à celui des entreprises classiques (80 %), le taux de pérennité des entreprises créées par les femmes sous le régime du micro-entrepreneur est supérieur à celui des créateurs sous ce régime (44 % contre 35 %). L'analyse tend à confirmer l'effet propre du sexe sur la pérennité des entreprises des micro-entrepreneurs.

En revanche, le taux de pérennité des entreprises classiques ne diffère pas significativement selon le sexe du créateur, qui n'apparaît pas comme un facteur explicatif de la pérennité toutes choses égales par ailleurs. Les principaux facteurs explicatifs de la pérennité sont le niveau de diplôme du créateur, son âge, le secteur d'activité, la présence d'un entourage entrepreneurial, l'expérience professionnelle et les moyens financiers investis. Malgré la crise sanitaire et ses conséquences économiques, le taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées en 2018 n'est pas significativement inférieur à celui des entreprises créées en 2014. ●

Alexis Collard, Boris Ménard (Insee)

#### ► Pour en savoir plus

- Hofstetter E., « Léger repli des créations d'entreprises en 2023 », *Insee Première*, n°1984, février 2024.
- Chalot C., Simonovici M., « En 2019, 61 % des entreprises classiques sont encore actives cinq ans après leur création », *Insee Analyses Centre-Val de Loire*, n°84, mars 2022.
- Porte E., Faure S., Auzanneau M., « Une lente féminisation à la tête des entreprises », *Insee Analyses Centre-Val de Loire*, n°52, mars 2019.

#### ► Définitions

Une **création d'entreprise** correspond à une nouvelle immatriculation dans le répertoire Sirene. Sont incluses également les réactivations d'entreprises après une interruption de plus d'un an et les reprises d'entreprises, sous certaines conditions.

Une **entreprise individuelle** est une entreprise en nom propre ou en nom personnel. L'identité de l'entreprise correspond à celle du dirigeant. Cette étude distingue les entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur et les entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs.

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprises allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu.

Une **société** est une entité dotée d'une personnalité juridique.

Les **entreprises classiques** rassemblent les entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs et les sociétés.

